



## POURSUITE DU DÉSENDETTEMENT DE LA SOCIÉTÉ

27 avril 2021.

CYBERGUN, acteur mondial du tir de loisir, fait un point sur l'avancée de son programme de désendettement.

### FINALISATION DU PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE OBLIGATAIRE VIA UNE FIDUCIE-GESTION

CYBERGUN a mis en œuvre un programme d'*equitization*<sup>1</sup>, au travers d'une fiducie-gestion constituée le 17 février 2020 (la « **Fiducie** »), portant sur une partie de sa dette obligataire<sup>2</sup> et de la dette des créanciers financiers (CECA) d'un montant de 7,9 MEUR. Le 14 avril 2021, l'intégralité du Crédit-Vendeur d'un montant de 5,3 MEUR (résultant du rachat par Cybergun auprès de la Fiducie des Obligations<sup>3</sup> et des OCEANE<sup>4</sup>) a été converti en actions qui ont ensuite été intégralement cédées sur le marché. À ce jour, tous les Créanciers Obligataires O1<sup>5</sup> ont été totalement désintéressés grâce au produit net de cession des actions émises sur conversion de la dette obligataire. Le programme d'*equitization* se poursuivra dans les prochains jours concernant la dette des créanciers financiers (CECA).

### SUSPENSION PROCHAINE DE L'*EQUITIZATION* ET RÉACTIVATION DU PROGRAMME D'OCABSA

Dans ce contexte, et suivant la recommandation du commissaire à l'exécution du plan, il a été décidé de suspendre l'activité de la Fiducie juste avant l'*equitization* de la dette de CYBERGUN à l'égard de son actionnaire de référence, RESTARTED INVESTMENT, qui a soutenu financièrement le plan. Cette dette d'un montant de 1,7 MEUR correspondant à l'avance faite par RESTARTED INVESTMENT à hauteur de 30% du passif admis des obligataires n'ayant pas apporté leurs obligations à la Fiducie<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Processus permettant la transformation progressive des créances détenues par la Fiducie en actions CYBERGUN.

<sup>2</sup> Comme indiqué dans le communiqué de presse du 8 avril 2020, 52% de la dette obligataire avait été apporté à la Fiducie.

<sup>3</sup> Émises par Cybergun le 18 octobre 2010 dans le cadre de son financement obligataire d'un montant nominal total de 9 000 000 €.

<sup>4</sup> Les obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes, émises en application du contrat de financement conclu le 7 octobre 2019 avec le fonds European High Growth Opportunities Securitization Fund, représenté par une société de gestion appartenant au groupe Alpha Blue Ocean d'une valeur nominale de 900 000 €.

<sup>5</sup> Désigne les obligataires ayant adhéré à la Fiducie durant la période d'adhésion qui était ouverte du 2 mars 2020 au 1<sup>er</sup> avril 2020 inclus.

<sup>6</sup> Voir le communiqué de presse du 8 avril 2020.

Cette suspension temporaire sera effective à compter de l'*equitization* totale des dettes financières CECA, ce qui permettra de réactiver la ligne de financement obligataire. CYBERGUN envisage à cet égard de tirer 20 MEUR sur cette ligne d'ici la fin de l'année pour soutenir les projets de développement de l'entreprise, notamment via des opérations de croissance externe à l'image de la prise de participation dans VALANTUR ou de l'acquisition d'un site de fabrication en France.

### **CAPACITÉ D'EXERCICE DES BSA<sub>K1</sub>**

La structure financière de CYBERGUN pourra également être renforcée par l'exercice de tout ou partie des BSA<sub>K1</sub> en circulation. Pour rappel, tous les constituants et bénéficiaires de la Fiducie se sont vu attribuer des BSA<sub>K1</sub> dont les principales caractéristiques sont :

- Parité d'exercice : 1 BSA<sub>K1</sub> permet de souscrire 100 actions nouvelles CYBERGUN ;
- Prix d'exercice : 0,19 EUR pour 100 actions nouvelles<sup>7</sup> ;
- Période d'exercice : à tout moment, jusqu'au 2 décembre 2025.

L'exercice de l'intégralité des 24 916 790 BSA<sub>K1</sub> émis donnerait lieu à une augmentation de capital de 4,7 MEUR par la création de 2 491 679 000 actions nouvelles.

### **RENFORCEMENT DE RESTARTED INVESTMENT AU CAPITAL**

A compter de la première des deux échéances entre (i) le 30 novembre 2021 et (ii) le tirage à hauteur de 20 MEUR sur la ligne d'OCABSA, l'*equitization* de la dette de RESTARTED INVESTMENT (à savoir l'Emprunt Obligataire 2) sera engagée, contribuant ainsi à reconstituer un actionnariat de référence et à stabiliser l'actionnariat de CYBERGUN, conformément aux engagements pris lors de la mise en œuvre du plan de sauvegarde financière accélérée.

Recevez gratuitement toute l'information financière de Cybergun par e-mail en vous inscrivant sur : [www.cybergun.com](http://www.cybergun.com)

### **A propos de CYBERGUN : [www.cybergun.com](http://www.cybergun.com)**

CYBERGUN est un acteur mondial du tir de loisir, qualifié « Entreprise Innovante » par Bpifrance. Lors de son exercice clos au 31 mars 2019, la société a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de plus de 28 MEUR. Les titres CYBERGUN (FR0013204351 – ALCYB) sont éligibles aux FCPI, au PEA et au PEA-PME.

### **Contacts :**

ACTUS finance & communication

Relations Investisseurs : Jérôme FABREGUETTES-LEIB au +33 1 53 67 36 78

Relations Presse : Nicolas BOUCHEZ au +33 1 53 67 36 74

ATOUT CAPITAL

Listing Sponsor : Rodolphe OSSOLA au +33 1 56 69 61 86

---

<sup>7</sup> Un ajustement du prix d'exercice des BSA<sub>K1</sub> s'appliquera à chaque conversion d'OCA si le prix de conversion est inférieur au prix de souscription par action applicable sur exercice de BSA<sub>K1</sub>. Un tableau de suivi sera disponible sur le site Internet de la société.